



Obtenir un titre de séjour

Par **Rose Silver_old**, le **28/10/2007** à **19:10**

Je suis un **salarié résident** en France avec un **titre de séjour de 10 ans**. Je fais venir **ma fiancée en France** pour qu'on se marie et **qu'on puisse rester ensemble**. Alors que son **VISA est valide**, **pouvons-nous nous marier pour qu'elle obtienne un titre de séjour en bonne et due forme**?

PS: on a jugé inutile de nous marier dans notre pays d'origine pour deux raisons: longue durée pour réussir un regroupement familial; les documents présentés sont considérés comme faux (d'où l'article de loi sur les tests ADN).

Connaissez-vous un article de loi qui me permettrait de résoudre mon problème?

Merci de tous vos conseils.